

## Scolarisation des enfants de 2 ans – Demande de pré-inscription en toute petite section de maternelle (TPS)- Année scolaire 2024-2025

Les enfants nés en 2022 peuvent être inscrits en **Toute Petite Section (TPS)** à l'**école maternelle publique d'Orgères Les grains d'orge** en fonction des places disponibles et des critères retenus.

En accord avec l'Inspection Académique, le Maire accorde à chaque rentrée scolaire de septembre **des dérogations en classe de toute petite section TPS (7 au 01/09/2021 dont trois en classe Bilingue Français-Breton)** pour permettre la scolarisation d'enfants qui auront **2 ans à la rentrée scolaire.**

Les dérogations sont attribuées en suivant des critères retenus par **la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire du 25 Mai 2021 :**

- **Domiciliation sur la commune,**
- **Critère sociaux (coefficient familial, famille monoparentale, urgence sociale ...)**
- **Mois de naissance de l'enfant,**
- **Date de la réception de la demande**

**L'inscription dérogatoire en TPS est subordonnée à l'acquisition de la propriété par l'enfant. Dans le cas contraire, la Direction de l'école pourra émettre un refus au maintien de l'enfant en TPS.**

Les demandes pour la rentrée scolaire de septembre 2024 doivent être déposées en Mairie ou transmises par voie postale ou mail avant **le 15 Février 2024.**

### **Coordonnées de dépôt :**

[jeunesse.scolaire@orgeres.fr](mailto:jeunesse.scolaire@orgeres.fr)

ou

Mairie d'Orgères,

Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire

5 rue de la Mairie 35230 ORGERES

Renseignements 02 99 05 78 12 - [jeunesse.scolaire@orgeres.fr](mailto:jeunesse.scolaire@orgeres.fr)

Les demandes de dérogation doivent être accompagnées des documents référencés ci-dessous.

Le retour des décisions d'attribution des places de TPS sera effectué à compter du **15/03.**

**Orgères le 20/09/2023**

**Le Maire, Y.COCHAUD**



### Documents à fournir lors de la demande de pré-inscription :

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (quittance de loyer ou taxe d'habitation ou titre de propriété ou taxe foncière ou quittance d'assurance du logement ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de connexion internet fixe).
- **Livret de famille.**
- **attestation CAF du quotient Familial,**
- *carnet de vaccinations (à fournir le jour de l'inscription à l'école)*
- en cas de séparation ou de divorce, toute décision attestant du lieu de résidence de l'enfant,

#### *Pour les personnes hébergées :*

- attestation sur l'honneur d'hébergement
- pièce d'identité de l'hébergeant
- attestation officielle de moins de 3 mois, à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant : attestation vitale ou d'allocations familiales ou de Pôle Emploi ou d'aide médicale de l'Etat ou attestation de résidence d'une association précisant l'adresse)

À défaut de pouvoir présenter ces documents, une attestation sur l'honneur pourra être complétée sur place par le(s) représentant(s) légal(aux).

**Scolarisation des enfants de 2 ans – Demande de pré-inscription en toute petite section de maternelle (TPS)-  
Année scolaire 2024/2025**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

parent de l'enfant \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières d'accueil du dispositif de scolarisation des enfants de 2 ans de l'école maternelle publique Les grains d'orge d'Orgères.

Ces conditions me conviennent et je demande son inscription à l'école, sous réserve d'acceptation selon les places et critères retenues.

Motivation de la demande :

**Renseignements sur la famille**

Nom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel obligatoire \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : F/M \_\_\_\_\_

Mode de garde actuel : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature